

 SMIRTO M

du canton de  
VOLONNE

# REGLEMENT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

## SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

### Type d'encombrants collectés :

- Mobilier et Electro-Ménager UNIQUEMENT

### Fréquence de collecte :

1 fois par mois (voir calendrier ci-dessous)

### Réservations / Demandes d'enlèvement :

Auprès de votre Mairie

### Conditions d'accès au service :

- Personnes âgées ou dans l'impossibilité de se rendre en déchetterie
- Encombrants volumineux et absence de véhicule adapté pour le transport jusqu'à la déchetterie

### Conditions de présentation et d'enlèvement :

Les encombrants déclarés en Mairie devront être déposés au plus tôt la veille au soir du jour de collecte à l'entrée de la propriété. Ils ne doivent en aucun cas être déposés avant, ni sur d'autres lieux en dehors des demandes déposées en Mairies. Tout dépôt d'autre nature et en d'autre lieux est assimilable à un dépôt sauvage, passible de poursuites au titre de l'article R-632-1 du Code Pénal

## CALENDRIER DES COLLECTES :

*Aubignosc : 1<sup>er</sup> Mercredi du mois*

*Château-Arnoux St Auban : 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> Mercredi du mois*

*Châteauneuf Val St Donnat : 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois*

*L'escale : 2<sup>ème</sup> Jeudi du mois*

*Malijai : 1<sup>er</sup> Jeudi du mois*

*Mallefougasse-Augès : 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois*

*Montfort : 3<sup>ème</sup> Mercredi du mois*

*Peipin : 1<sup>er</sup> Mercredi du mois*

*Salignac : 3<sup>ème</sup> Jeudi du mois*

*Sourribes : 4<sup>ème</sup> Jeudi du mois*

*Volonne : 4<sup>ème</sup> Jeudi du mois*